CONFÉRENCES CONSTRUCTION ET RENDEZ-VOUS D'ACTUALITÉ

Actualité de l'assurance construction : souscrire, déclarer et mobiliser les garanties

L'assurance construction se révèle au moment du sinistre : on découvre alors qu'une activité n'était pas déclarée, qu'une garantie ne joue pas pour le type de désordre constaté ou que la déclaration est intervenue hors délai. Les polices sont techniques, les clauses d'exclusion nombreuses et les positions des assureurs évolutives. Cette conférence d'une journée est consacrée à l'assurance et non au régime de responsabilité lui-même. Elle reprend la souscription et les activités déclarées, le fonctionnement des garanties obligatoires, la gestion du sinistre et les recours entre assureurs. Les décisions récentes sont commentées sous l'angle de leurs effets pour les assurés.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
1 jour — 7 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 1 090 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Gestionnaires de sinistres, souscripteurs, courtiers, avocats, juristes, maîtres d'ouvrage et entreprises de construction.

PRÉREQUIS
Connaître les principes de la responsabilité des constructeurs

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Vérifier l'adéquation entre les activités déclarées et les travaux réellement exécutés
- Distinguer le champ des garanties obligatoires et celui des garanties facultatives
- Analyser les clauses d'exclusion les plus souvent opposées aux assurés
- Conduire une déclaration de sinistre dans les formes et les délais requis
- Organiser les recours entre assureurs après indemnisation

03 Programme détaillé

M1 Souscription et activités déclarées

- La couverture se joue avant le chantier
- Contenu des polices et portée des activités déclarées
- Lecture critique d'une attestation d'assurance
- Travaux non couverts et extensions nécessaires
- Obligations de vérification pesant sur le maître d'ouvrage
- Atelier : Chaque participant confronte une attestation à un descriptif de travaux et relève les écarts.

M2 Garanties obligatoires et facultatives

- Ce que couvre chaque volet
- Garantie des dommages à l'ouvrage et préfinancement des réparations
- Garantie de responsabilité des constructeurs
- Garanties facultatives et couverture des dommages immatériels
- Clauses d'exclusion et limites de garantie
- Articulation entre les différents contrats mobilisés
- Cas pratique : Le groupe détermine quelles garanties sont mobilisables sur un sinistre comportant plusieurs types de dommages.

M3 Gestion du sinistre et recours

- De la déclaration au partage de la charge
- Formalisme et délais de la déclaration de sinistre
- Position de l'assureur et contestation d'un refus de garantie
- Expertise amiable et articulation avec l'expertise judiciaire
- Recours de l'assureur indemnisateur contre les autres assureurs
- À retenir : Le préfinancement des réparations n'emporte pas reconnaissance des responsabilités entre les intervenants.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 1 090 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr